

## Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mercredi 12 septembre 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est assemblé en session ordinaire, après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Anne BOLLACHE, Maire.

**Présents :** Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Yves LOUVENAZ, Hélène FOILLARD, Jérôme BEGON, Jean-Louis RUDE, Odile ARBILLAT, Jean GONNAND, Brigitte CHARPIGNY, Jacques GROSGURIN, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Isabelle GEOFFRAY et Laure MARTIN.

**Absents représentés :**

- Patrick RENAUD représenté par Jean GONNAND
- Claire MONGHEAL représentée par Anne BOLLACHE
- Anne-Marie BELLATON représentée par Hélène FOILLARD
- Philippe TREFF représenté par Laure MARTIN

**Absent :** Nicolas ASTIER

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Présents :** 14

**Votants :** 18

**Date de la convocation :** 08 septembre 2018

Madame Hélène FOILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

### 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2018

- *Le compte rendu du conseil municipal du 18 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.*

### 3. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Sébastien BOYER expose qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget principal afin de prévoir des enveloppes complémentaires sur les opérations n°327, 407, 410, 411, 413, 414, 416 et 417 pour effectuer des travaux (ex : aménagement de la conciergerie, changement de fenêtres, alarme intrusion, ...) ou acquérir du matériel (voiturette électrique, étuve, lave-vaisselle, matériel 0 phyto...). Ces crédits seront pris sur les dépenses imprévues de la section investissement, sur les opérations n°363, 412, 415 ainsi que sur les sommes non prévues lors du vote du budget en matière de taxe d'aménagement.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe TREFF), approuve la décision modificative n°1 du budget principal.*

#### **4. REVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Lors de sa séance du 6 septembre 2018, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la modification du montant des attributions de compensation afin d'intégrer la participation des communes à la compétence GEMAPI, le coût des travaux réalisés pour le compte de la commune par l'Atelier des Chantiers d'Insertion et la variation du FPIC. Le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2018 pour la commune de Jujurieux sera de 123 470 €.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau montant de 123 470 euros de l'attribution de compensation pour l'année 2018*

#### **5. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT ET A L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR DE COLLECTE ET DE TRANSPORT POUR LES EFFLUENTS DE BEVIEUR A RACCORDER SUR LE HAMEAU DE COSSIEUX ET RENFORCEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE**

Madame le Maire explique que les travaux de construction d'un collecteur de collecte et de transport pour les effluents de Bévier à raccorder sur le hameau de Cossieux et le renforcement de la canalisation d'eau potable entre Le Bévier et Cossieux sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Pour cela, il convient de valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération dans sa totalité, pour un montant 398 905.10 € HT. Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 15 % pour le Département et 15 % pour l'Agence de l'Eau. Le reste à charge sera financé par de l'autofinancement et par un emprunt. Une augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement sera également nécessaire pour permettre la réalisation de ces travaux.

Elle précise qu'une réunion publique sur ce projet est prévue le jeudi 19 septembre à 18h30 à la salle des fêtes.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions faites par Madame le Maire.*

#### **6. TARIFICATION POUR LA LOCATION D'UN COMPTEUR D'EAU POTABLE DIAMETRE 60**

Madame le Maire informe que suite à la création du nouveau lotissement situé « Avenue de Verdun », un compteur général de diamètre 60 a dû être installé. La délibération prise le 13 décembre 2017 ne prévoyait pas de compteur de cette dimension. Par conséquent, afin de pouvoir facturer annuellement cette location au gestionnaire, il est proposé de fixer un prix de location annuel de 144 €.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de la location annuelle d'un compteur de diamètre 60 à 144 euros.*

## **7. MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LABELLISE DE PARTICIPATION A LA PREVOYANCE**

Madame le Maire informe qu'à ce jour les agents communaux peuvent bénéficier d'un contrat collectif de prévoyance pour le maintien de salaire. Toutefois, ce contrat ne permet pas une prise en charge par l'employeur et oblige les agents à souscrire un contrat unique avec des garanties identiques, mais qui ne correspond pas forcément à leurs attentes. Ainsi, elle souhaiterait mettre en place un contrat de labellisation permettant à chaque agent d'être couvert selon ses envies et ses besoins. Pour cela, une prise en charge par la collectivité est nécessaire. Elle propose de verser une participation mensuelle de 5 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une réunion avec le personnel est prévue le 20 septembre prochain.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.*

## **8. REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE MUNICIPALE ET TARIF DES REPAS**

Madame Hélène FOILLARD informe que suite à la réorganisation des horaires de la pause méridienne dû au retour de la semaine d'école sur 4 jours et à la mise en place d'un logiciel permettant la réservation ainsi que le prépaiement des repas, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la cantine municipale. Elle propose également d'appliquer un tarif unique à l'ensemble des enfants mangeant à la cantine :

- Repas réservé (enfants de Jujurieux et extérieurs) : 4 €
- Repas sans réservation : 8 €

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le nouveau règlement intérieur de la cantine municipale et de fixer un tarif unique de 4 € pour les repas réservés et de 8 € pour les repas sans réservation.*

## **9. PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES DE LA SEMCODA DU 22 JUIN 2018**

Madame le Maire présente le rapport transmis par la SEMCODA suite à l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires qui s'est déroulée le 22 juin 2018.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucun avis ni vœux à ce rapport*

## **10. INFORMATIONS DIVERSES**

- L'assurance a remboursé la dégradation du sol de la cuisine de l'Espace Culturel.
- Un courrier collectif a été reçu en mairie concernant la déclaration préalable pour la création d'un chenil. Madame le Maire a sollicité l'avocat de la commune. Ce dernier confirme que les règles d'urbanisme ont été respectées. Une réponse a été envoyée au collectif.
- Le contentieux avec les époux NAY est toujours en cours. La commune attend la proposition de leur avocat.
- Remerciement de l'APEL pour l'octroi d'une subvention.

- Le rapport d'activité de Dynacité est mis à disposition en mairie. 2 logements sont actuellement libres sur la commune.
- Un nouveau curé est arrivé sur la paroisse.
- L'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le samedi 22 septembre à 9h30 en mairie. 74 invitations ont été envoyées.
- Madame Manon Bédard, esthéticienne, dermographe et maquilleuse professionnelle, ouvrira à compter du 1<sup>er</sup> octobre son institut sur la commune (anciennement Mlle Nature).
- Une commission s'est réunie afin de travailler sur l'opération « cœur de village ». Une réflexion globale est en cours sur l'existant, les besoins à court, moyen et long terme et les acteurs. Une réunion avec les commerçants est prévue le 19 septembre à 19h30 dans la salle Pierre Géret.
- Suite aux inondations du 20 juillet dernier, certains livres de la bibliothèque municipale ont été détériorés et ne peuvent plus être mis à la consultation. Par ailleurs, une convention avec le Département de l'Ain a été signée, les horaires d'ouverture seront les suivants : le mercredi de 16h à 18h15 et le samedi de 10h à 11h45.
- Une soirée lecture animée par Denise DECAJ est prévue le 21 septembre prochain.
- Une chanteuse professionnelle et la chorale OPUS69 seront présents lors de la cérémonie du 11 novembre. Des affiches et du matériel de guerre seront exposés. Un spectacle à l'Espace Culturel est prévu et des textes seront lus par les enfants des écoles de Jujurieux.
- Le festival de musique se déroulera le samedi 8 juin à Neuville-sur-Ain et le dimanche 9 juin 2019 à Jujurieux. Une participation financière est demandée à chaque commune. Des salles seront mises à disposition pour fabriquer les décorations.
- La bibliothèque de rue a été installée vers le parc du Château de Valence cet été. Elle connaît un fort succès. Une 2<sup>e</sup> devrait être prévue vers le parking de l'Espace Culturel.
- 10 arbres malades ou morts devront être coupés dans le parc et 3 autres à Chenavel.
- Une répétition de la Diane Bressane à l'Espace Culturel se déroulera le 20 septembre prochain afin de préparer le concert prévu en mars 2019.

## 11. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Philippe TREFF demande si les travaux de peinture de voiries sont terminés.
- Il informe qu'une camionnette propose des services d'épicerie sur la commune.
- Monsieur Jean-Louis RUDE souligne que des voitures stationnaient le long de la route de Corlier le week-end dernier car le parking de la salle de réception « Domaine de Jujurieux » était complet. Il attire la vigilance des élus afin d'éviter d'éventuels accidents.
- Monsieur Sébastien BOYER informe qu'une commission « finances » élargie aux vice-présidents se réunira prochainement afin de définir le calendrier pour la préparation du budget 2019.
- Monsieur Yves LOUVENAZ, référent du dispositif « voisins vigilants », souligne qu'il n'y a pas eu de problèmes cet été.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.*